

THÈME

Missions complémentaires effectuées par les enseignants et reconnaissance de ces missions

L'ESSENTIEL

La concertation réelle commencera en janvier. Derrière cette réunion, il y a bien « la question du pacte ». Cette réunion sert à faire un tour d'horizon des missions complémentaires et de leur rémunération, et commence à indiquer des pistes d'évolution (coordination par niveau, par cycle, coordination de projet, travail interdisciplinaire...).

Le pacte est à la fois sur une meilleure reconnaissance d'actions déjà faites/inégalement faites, et puis sur des missions qui ne sont pas suffisamment exercées (exemple du remplacement de courte durée).

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- **Son refus du pacte**, et sa revendication que les 300 millions qui doivent y être consacrés soient reversés à l'enveloppe servant à la part inconditionnelle de la rémunération (qui doit s'appliquer à tous, et non seulement à certains).
- **Le rappel des enquêtes de la DEPP sur le temps de travail réel des enseignants et le bien-être** au travail de ces derniers, dont les résultats vont clairement à l'encontre de la logique du pacte et de la politique qui est menée.
- **Le dépassement des 108h dans le premier degré** ainsi que la question des 10 minutes d'accueil, et l'alourdissement de la charge de travail de la **direction**.
- **L'augmentation très nette de la charge de travail des professeurs principaux** alors que l'indemnité n'a pas été réévaluée, ce qui crée un très net manque d'attractivité de la fonction. Il est anormal que le sujet des professeurs principaux ne figure même pas dans le document de travail (*mea culpa de l'administration sur le sujet*).
- **La question de la prise en compte de l'école inclusive**, qui prend énormément de temps et d'énergie, d'autant plus du fait de son organisation au rabais.
- **Les inégalités sur les missions complémentaires** (femme/homme, temps partiel, CPE et professeurs documentalistes...); l'insuffisance du nombre d'IMP au regard des missions effectuées; le faible valeur financière des heures supplémentaires comme des IMP; l'aggravation des conditions de travail sur les collègues ces dernières années (2^e HSA imposable par exemple); l'insuffisance des enveloppes d'IMP dans les établissements pour même rémunérer aux taux prévus les missions existantes, comme la coordination de discipline.
- **Son refus de dissenter sur une dégradation objective de nos conditions de travail** (imposition de remplacements de courte durée, formation continue hors temps d'enseignement...).

L'AVIS DU SNALC

Alors même que le ministre ne cesse de parler du fameux *pacte* dans les médias, son ministère n'est toujours pas en capacité de nous expliquer le début du commencement de son fonctionnement, plaçant au mois de janvier (après les élections professionnelles) les échanges sur ce point. Ce n'est ni sérieux, ni rassurant. Le ministère n'a pas répondu à la question du SNALC, qui demandait comment étaient calculés les « *jusqu'à 20 % de rémunération supplémentaire* » annoncés publiquement par le ministre (dont 10 % sur le fameux pacte).

Le ministère doit tirer les enseignements des enquêtes très objectives et complètes qu'il mène lui-même, et cesser avec cette notion de pacte, qui n'est pas une revalorisation, et qui aura pour conséquence de diviser les personnels.